

INTERPELLATION**du député (suppl.) Olivier Delaloye (GRL) concernant la modification de l'aérodrome de Sion en aéroport de guerre et ses conséquences (11.04.2006) 1.079**

Le Conseil fédéral veut transformer l'aéroport militaire de Sion en aéroport de guerre. Ce terrain se trouvant au centre de la vallée, une demande d'allègement concernant le cadastre du bruit doit être faite au Secrétariat général (SG) DDPS. En effet, un allègement permettrait une justification de l'incapacité à respecter les valeurs limites du bruit.

Même si un nouveau concept de protection phonique est prévu pour Sion, les valeurs concernant les calculs du bruit des aéronefs ont rallongé de plusieurs kilomètres les distances des zones de restrictions dans les zones à bâtir.

Ces restrictions auront de lourdes conséquences pour les communes touchées:

- suppressions de zones à bâtir / changement d'affectation;
- restrictions dans la construction;
- mesures d'isolation obligatoires aux bâtiments existants.

Hormis les conséquences touchant l'aménagement du territoire et les constructions, celles concernant le développement économique et touristique ainsi que la qualité de vie des citoyens ne sont pas à négliger.

Notons que le 80 pourcent des vols seront effectués par des avions reconnus pour leur haut niveau de bruit (3,5 fois plus de FA/18 qu'en 2001) et de surcroît en postcombustion. L'annonce d'une réduction des vols, annoncée dans la presse, ne reflète pas l'augmentation des nuisances sonores qui seront subies dans notre région. La série d'exercices le printemps passé est encore dans la mémoire de toutes et tous.

Le nombre de vols annoncés est à la baisse, mais les avions utilisés sont en moyenne 3 fois plus polluants que leurs prédécesseurs. Pour information, un seul FA/18 utilise près de 6 tonnes de kérosène à chaque vol, contre 2 tonnes pour les autres types d'avions militaires. Il en résulte que pour les FA/18 et Tiger (avec une moyenne de 9 décollages par jour) 9'000'000 de litres de kérosène seront ainsi brûlés sur nos têtes en une année, soit un dépassement de plus de 2'400'000 litres comparé à 2001. De plus, le vol des hélicoptères, non compris dans cette estimation, devrait doubler.

Surprenant dès lors que l'on puisse lire dans la presse que la Confédération tire la sonnette d'alarme concernant la qualité de l'air en Suisse. En effet, la valeur maximale des PM10 (particules fines) fixée à 50pm au m3 est dépassée régulièrement depuis le début de cette année. Nous devons encore nous pencher sur les pics qui seront réalisés cet été. Nous demandons bien des filtres à particules pour les automobiles, pourquoi ne pas en faire de même pour les avions.

Un plan sectoriel militaire a été mis en pré-consultation en novembre 2005 aux services cantonaux chargés de l'aménagement du territoire et aux services fédéraux. Au printemps 2006, le règlement d'exploitation sera mis à l'enquête publique en même temps que la demande d'allègement et que le concept de protection phonique.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'état, une prise de position concernant ce sujet qui touche en fait bien des domaines, notamment l'aménagement du territoire, l'économie, le tourisme et la santé publique. Le but de ce manifeste n'est pas de voir disparaître l'aérodrome de Sion, qui apporte une ouverture au développement de notre région en plus de sa protection aérienne, mais de ne pas tomber dans une dérive d'utilisation, au demeurant inadaptée et inutile, qui risque bien de nuire à une grande partie de notre population.

Sion, le 11 avril 2006
(09h55)

Olivier Delaloye, député (suppl.) (GRL)